

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 3 février 2020

**DESIMPERMEABILISATION DU PARKING RESIDENTIEL AU 1-3 RUE DU
DOCTEUR BRETONNEAU - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE
L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE**

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Val Fourré, les opérations de résidentialisation et de clarification des emprises foncières au pied des immeubles résidentiels constituent l'une des composantes de faisabilité technique du projet global d'aménagement.

Aussi, dans ce contexte, les parcelles communales situées au pied des trois immeubles d'habitation gérés par Batigère, au 1-3 rue du Docteur Bretonneau, et à vocation de stationnement résidentiel, seront rétrocédées à court terme au bailleur social. Dans le cadre de leur remise en état avant rétrocession, il est proposé une solution de désimperméabilisation de la surface de stationnement et des allées secondaires.

En effet, ce projet s'inscrit à la fois dans la démarche de labellisation EcoQuartier du Val fourré, et s'articule avec la mise en œuvre du programme d'actions « Au fil de l'eau et au cœur du Val Fourré » mené au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) « Villes et territoires durables » pour lequel la Ville de Mantes-la-Jolie a été lauréate en 2015. Cette action, diminution des zones imperméables en milieux urbain et d'accroissement de l'infiltration de l'eau à la parcelle, présente plusieurs enjeux, à la fois environnementaux et sanitaires, avec l'amélioration du cadre de vie des résidents, l'augmentation de la surface d'espace vert (soit la réduction des îlots de chaleur urbains) et permet ainsi le rafraîchissement de l'air essentiel avec le phénomène de réchauffement climatique.

En tant qu'acteur majeur de la préservation de la ressource en eau, l'Agence de l'Eau Seine Normandie peut intervenir auprès des collectivités territoriales, au titre de son 11^{ème} programme « Eau et Climat » portant sur la période 2019-2024, pour des actions de réduction à la source des écoulements par temps de pluie, et notamment pour des opérations de désimperméabilisation des sols.

Dans ce cadre, une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie peut être attribuée à hauteur de 80% du coût hors taxes des études et des travaux d'aménagement et de végétalisation de la surface à rendre perméable. Un prix plafond est appliqué en fonction de la réduction de la superficie imperméabilisée initiale, soit une subvention plafonnée à 100 euros/m² de surface éligible en cas de transformation de la zone imperméabilisée initiale de plus de 80%, ou 30 euros/m² de surface éligible dans le cas contraire.

Aussi, avec le soutien éventuel de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le plan de financement prévisionnel de l'opération de désimperméabilisation du parking résidentiel au 1-3 rue du Docteur Bretonneau, dans le cadre de sa remise en état avant rétrocession à Batigère, pourrait être le suivant :

Intitulé	Coût estimatif de l'opération (€ HT)	Coût estimatif de l'opération (€ TTC)	Subvention sollicitée AESN (€)	Subvention sollicitée AESN (%)	Subvention notifiée Etat (DPV 2019) (€)	Subvention notifiée Etat (DPV 2019) (%)	Part communale (€ HT)	Part communale (% HT)	Part communale (€ TTC)
Remise en état du parking Bretonneau avec désimperméabilisation	424 550 €	509 460 €	96 800 €	23%	139 052 €	33%	188 698 €	44%	273 608 €
TOTAL	424 550 €	509 460 €	96 800 €	23%	139 052 €	33%	188 698 €	44%	273 608 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'ordre de 96 800 euros, afin de contribuer au financement de l'opération de désimperméabilisation du parking résidentiel au 1-3 rue du Docteur Bretonneau dans le cadre de sa remise en état avant rétrocession.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le 11ème programme « Eau et climat » de l'Agence de l'Eau Seine Normandie portant sur la période 2019-2024,

Considérant le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie apporté aux collectivités territoriales pour des actions de réduction à la source des écoulements par temps de pluie dans le cadre de sa thématique « gestion des eaux pluviales en zone urbaine »,

Considérant la volonté de la Ville de rendre perméable le parking résidentiel situé au 1-3 rue de Docteur Bretonneau, dans le cadre de sa remise en état avant rétrocession au bailleur Batigère, afin de répondre à des enjeux environnementaux et d'adaptation au changement climatique,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation de l'opération de désimperméabilisation du parking résidentiel situé au 1-3 rue de Docteur Bretonneau dans le cadre de sa remise en état avant rétrocession au bailleur Batigère,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de cette opération,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET